

Préambule

Depuis longtemps, Familles Rurales gère des accueils de loisirs afin de répondre aux attentes des familles en matière de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes sur notre territoire. Pour grandir, découvrir, apprendre, se cultiver, faire des rencontres....

Au sein des accueils de loisirs Familles Rurales, les familles sont pleinement associées à l'élaboration des projets (éducatifs et pédagogiques) de loisirs pour les enfants, qui visent à l'épanouissement des enfants et à la découverte du « bien vivre ensemble ». Cette collaboration entre bénévoles, familles et équipes d'animation favorise la diversité des actions, le lien social et la participation à la vie locale.

Soucieux d'améliorer continuellement la qualité de ses accueils et la qualification des personnels qui y participent, l'association encourage à la participation des formations BAFA ainsi que des formations continues tout au long de l'année.

Malgré une pénurie de main-d'œuvre forte dans le secteur des accueils de loisirs, des jeunes nous sollicite pour s'engager dans la vie locale et vivre de nouvelles expériences.

Depuis de nombreuses années, Familles Rurales est engagée auprès des jeunes du territoire. L'action jeunesse est inscrite dans le projet social de l'association. Elle participe à l'épanouissement personnel de chaque jeune. Accompagner les jeunes implique de les soutenir dans leurs apprentissages à l'autonomie et à la citoyenneté.

Ainsi, Familles Rurales reconnaît l'animation volontaire en tant qu'engagement volontaire des jeunes dans la vie locale.

Considérant que la bourse au BAFA constitue aujourd'hui un atout pour l'accès à la formation et à l'emploi et plus largement pour valoriser l'engagement volontaire, Familles Rurales propose un dispositif d'accompagnement et de financer pour l'obtention du BAFA.

Ce dispositif à pour objectifs :

- De faciliter l'accès des jeunes à la formation,
- De promouvoir la formation BAFA,
- De Renforcer les équipes existantes.

Vous êtes âgé(e) de 17 à 20 ans, vous souhaitez passer la formation BAFA et travailler en tant qu'animateur ?

Familles Rurales de Jaillans, au travers de la bourse BAFA, peut vous apporter un soutien technique et financier (pour une aide maximum de 100 €), complémentaire du soutien financier apporté par la CAF et le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports pour une formation BAFA complète. Proposez votre candidature !

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Article 1 : Objet

Pour encourager et soutenir les jeunes du territoire dans leurs démarches d'accès à la formation dans le secteur de l'animation auprès d'enfants ou de jeunes ou de recherche d'emplois saisonniers, l'association Familles Rurales de Jaillans et les communes avoisinantes met en place un dispositif « Bourse BAFA ».

Cette bourse permet à des jeunes de bénéficier d'une aide financière pour le stage de formation générale BAFA, mais aussi de profiter d'un soutien pédagogique de la part de l'association, jusqu'à l'obtention du BAFA complet.

Cette « Bourse BAFA » repose sur une double démarche volontaire :

- Celui du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser une animation bénévole, à suivre la formation générale du BAFA en contrepartie d'une aide financière (dans un délai maximum de trois mois après la réception du courrier d'attribution de l'aide financière), à réaliser son stage pratique et à travailler de préférence (au minimum 10 jours) au sein de la structure d'accueil collectif de mineurs Kid O'mino.
- Celui de Familles Rurales qui octroie la bourse et qui s'engage à accompagner le bénéficiaire jusqu'à l'obtention du BAFA et à suivre l'animation bénévole réalisée par le bénéficiaire.

Article 2 : Critères d'éligibilités

✓ **Âge** : Cette « Bourse BAFA » s'adresse aux jeunes âgés de 17 ans révolus à 20 ans (21 ans moins un jour) à la date de démarrage de la session de formation du BAFA, répondant à l'un des statuts suivants : Lycéen, étudiant, premier demandeur d'emploi non rémunéré.

✓ **Conditions financières** : Cette « Bourse BAFA » ne sera soumise à aucune condition de ressources.

✓ **Formalités administratives** : La « Bourse BAFA » est allouée pour la session de formation générale de la formation BAFA.

La candidature à la « Bourse BAFA » est faite par le candidat lui-même.

Pour les personnes mineures, la personne disposant de l'autorité parentale signe l'ensemble des documents.

Toute demande doit parvenir auprès de Familles Rurales avant le début du stage.

Un courrier d'attribution de la bourse ou de refus sera envoyé au candidat par Familles Rurales, lui permettant ou non de ne pas avancer l'intégralité des frais auprès de l'organisme de formation.

L'aide est versée à l'organisme de formation, qui doit déduire le montant de la bourse BAFA du coût global du stage, avant facturation au jeune, de sa part restant à charge. En aucun cas, Familles Rurales versa la bourse BAFA directement aux familles.

✓ Dossier de candidature et documents à fournir : Le dossier de candidature est à télécharger à sur le site internet de Familles Rurales à l'adresse suivante : www.famillesrurales.org/jaillans/

Le dossier de candidature doit être dûment complété et accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande de « Bourse BAFA », dûment complété
- Attestation sur l'honneur de parenté
- Le présent règlement signé
- Document confirmant l'inscription du jeune auprès de l'organisme de formation.
- Il est nécessaire d'attendre un retour de la part des services de l'association, concernant l'attribution ou non de la bourse, avant de finaliser le règlement.

N.B : tout dossier incomplet sera rejeté.

Article 3 : Les différentes étapes de la « Bourse BAFA »

- Etape 1 : Validation de la candidature par Familles Rurales

Le candidat dépose son dossier :

- ♦ soit par voie électronique à l'adresse suivante : relaisfamille26@wanadoo.fr
- ♦ soit par voie postale à l'adresse suivante : 10 Place de l'Eglise 26300 JAILLANS.

Familles Rurales étudie le dossier conformément aux critères d'éligibilité.

Si la candidature est valide au regard des critères d'éligibilité, Familles Rurales informe le candidat par courrier électronique en indiquant les modalités de versement de la « Bourse BAFA ».

Si la candidature est non valide, au regard des critères d'éligibilité, Familles rurales informe le candidat par courrier électronique, en justifiant le motif du refus.

- Etape 2. Financement

Lorsque la candidature est valide, un courrier est alors transmis au candidat en attestant la prise en charge financière d'une partie du coût de la formation générale à hauteur de 100 €, dans la limite de l'enveloppe financière dédiée à cette action pour l'année civile.

Le montant de la « Bourse BAFA » de 100 € sera versé directement à l'organisme de formation par Familles Rurales, sur présentation d'une facture à l'attention de Familles Rurales, précisant le Nom et Prénom du jeune inscrit, les dates de formation, le coût global de la session général de la formation BAFA.

Article 4 : Attribution de la bourse et délais de mise en œuvre

Une fois, l'aide attribuée, le lauréat a 2 mois pour réaliser son animation bénévole et son stage de formation générale du BAFA. Au-delà de cette date, la bourse sera annulée de plein droit, sans que Familles Rurales n'ait à accomplir de formalité.

Article 4 : Conditions particulières

Cette aide ne pourra être octroyée qu'une seule fois pour une même personne pour la formation générale du BAFA.

Article 5 : Relation avec les organismes de formation

Le lauréat de la « Bourse BAFA » est acteur de sa formation. Il a le choix de l'organisme de formation, parmi les organismes habilités à dispenser cette formation. Le lauréat prend directement contact l'organisme pour l'inscription à la session de formation, et pour toutes les relations pédagogiques.

Le lauréat verse directement à l'organisme de formation le montant de sa formation, déduction faite de la « Bourse BAFA » allouée par Familles Rurales.

Le lauréat remettra le courrier d'attribution de la « Bourse BAFA » à l'organisme de formation, qui adressera la facture d'un montant de 100 €, à Familles Rurales.

Je soussigné(e) (NOM Prénom du jeune ou du représentant légal si le jeune est mineur) reconnais avoir pris connaissance du présent règlement concernant l'attribution de la « Bourse BAFA » pour le jeune (Nom et prénom du jeune mineur) et à en accepter les termes.

Fait, à Le

Signature du bénéficiaire (si la personne est majeure) ou de son représentant légal (si le candidat est mineur) :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Identité du candidat

Nom : Prénom : Sexe : H / F

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Situation Actuelle :

Identité du responsable légal (pour le candidat mineur)

Je soussigné(e) Mère Père Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

déclare avoir pris connaissance du règlement de la Bourse BAFA

Motivations du candidat

Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est votre projet professionnel (en lien ou non avec le BAFA) ?

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà eu des expériences dans le domaine de l'animation de groupe : aide à un entraîneur dans un club sportif, accompagnement de groupe sur des sorties ou séjour, animation de grands jeux, etc. ? Si oui, précisez ?

.....

.....

.....

.....

.....

Animation bénévole

En contrepartie de l'obtention de la bourse, une action d'animation bénévole sera demandée au sein des accueils de loisirs Kid O'mino organisés par Familles Rurales. Cette action d'animation bénévole sera à construire avec la structure, en fonction de ses possibilités.

L'animation bénévole est un stage de découverte, correspondant à une semaine d'animation (soit 4 jours en accueils de loisirs, non rémunéré, afin de permettre au jeune de découvrir le métier et de valider sa démarche.

Le stage de découverte devra se faire idéalement en amont du stage de formation générale du BAFA.

Documents à fournir

Aucun dossier ne sera étudié s'il manque des documents justificatifs.

- Le dossier de candidature complété et signé,
- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Une attestation CAF ou MSA du quotient familial de l'année en cours.

Signatures du candidat et du responsable légal pour les candidats mineurs

Chaque signature doit être précédée du :

Prénom, Nom, et de la mention manuscrite : « Je certifie l'exactitude des informations données et j'ai pris connaissance du règlement de la Bourse BAFA »

Le candidat

.....
.....

Date :

Signature :

Le responsable légal pour les candidats mineurs

.....
.....

Date :

Signature :

Mode d'emploi



Récupérez le dossier de candidature

- En ligne : www.famillesrurales.org/jaillans
- Sur place, en vous rendant directement au Relais Familles à Jaillans



Déposez votre dossier de candidature au Relais Familles

Bon à savoir : une boîte aux lettres est aussi disponible à la mairie de Jaillans

Ressources

Pour en savoir plus sur le BAFA, [rendez-vous sur le site du gouvernement en cliquant ici](#)

Contacts et renseignements

Familles Rurales de Jaillans - 10 Place de l'Eglise 26300 JAILLANS

Tél. 04 75 48 86 54 // Email : relaisfamille26@wanadoo.fr // www.famillesrurales.org/jaillans/

Horaires : les mardi et jeudi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 18h